

Comité du programme et budget

**Dix-neuvième session
Genève, 10 – 14 septembre 2012**

RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE DE L'OMPI

Addendum

1. Le document WO/PBC/19/10 contient le rapport annuel de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

2. L'annexe du présent document contient le rapport trimestriel de la vingt-sixième session de l'Organe, qui s'est tenue du 28 au 31 août 2012.

3. *Le Comité du programme et du budget est invité à prendre note du rapport de la vingt-sixième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI figurant dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]



WO/IAOC/26/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 5 SEPTEMBRE 2012

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Vingt-sixième session
Genève, 28 – 31 août 2012

RAPPORT

Adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Point 1 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour.....	3
Point 2 de l'ordre du jour : gouvernance de l'OMPI.....	3
Point 2 de l'ordre du jour : réunion avec les vérificateurs externes des comptes	3
Point 4 de l'ordre du jour : les projets de nouvelles constructions.....	5
Point 5 de l'ordre du jour : exposé du Secrétariat concernant le développement de l'OMPI	6
Point 6 de l'ordre du jour : exposé du Secrétariat à la dix-neuvième session du Comité du programme et du budget	7
Point 7 de l'ordre du jour : suivi concernant les recommandations en matière de supervision	7
Point 8 de l'ordre du jour : audit et supervision internes.....	8
Point 9 de l'ordre du jour : déontologie	9
Point 10 de l'ordre du jour : séance d'information destinée aux États membres	9
Point 11 de l'ordre du jour : autres questions.....	10

INTRODUCTION

1. La vingt-sixième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (ci-après dénommé "Organe" ou "OCIS") s'est tenue du 28 au 31 août 2012. Étaient présents Mme Maria Beatriz Sanz Redrado (présidente), M. Fernando Nikitin (vice-président), MM. Anol Chatterji, Kjell Larsson, Nikolay Lozinskiy, Ma Fang et Mme Mary Ncube.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'Organe a adopté le projet d'ordre du jour sans modifications (voir l'annexe I).
3. Les documents présentés à l'Organe sont énumérés dans l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : GOUVERNANCE DE L'OMPI

4. L'OCIS a présenté le rapport qu'il avait établi sur la gouvernance de l'OMPI¹ aux États membres assistant aux consultations informelles sous la présidence du Président de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES

5. En 2011, le vérificateur externe des comptes avait recommandé que le Secrétariat se dote de compétences en interne à l'appui de ses efforts liés à la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). À sa vingt-quatrième session, l'OCIS a été informé que l'OMPI avait recruté un expert en matière de normes IPSAS.
6. Avant de rencontrer les vérificateurs externes des comptes, l'Organe a eu le plaisir de s'entretenir avec l'expert en matière de normes IPSAS qui avait établi une présentation détaillée mettant l'accent sur les questions soulevées par l'OCIS lors de sa dernière réunion, dont le solde "Excédents/(déficits) accumulés" figurant dans la note 21 des états financiers intitulée "Réserves et solde du fonds".
7. L'expert a fourni une ventilation des réserves accumulées et l'Organe a demandé à l'administration une ventilation supplémentaire. Les précisions de l'expert ont été très utiles car elles ont aidé l'OCIS à mieux comprendre certains aspects de l'établissement des états financiers de l'OMPI, au vu de quoi l'Organe aimerait que ces échanges se poursuivent dans l'avenir.
8. L'OCIS a rencontré le nouveau vérificateur externe des comptes et le vérificateur sortant. L'Organe a été informé que la passation officielle des fonctions entre les vérificateurs avait été effectuée. L'OCIS a remercié le vérificateur externe des comptes sortant de sa coopération et des services rendus à l'Organe.
9. Le vérificateur externe des comptes sortant a informé l'Organe des activités entreprises en 2011 et de son audit des états financiers pour 2011, les seconds à être présentés conformément aux normes IPSAS.

¹ Conformément à une décision de la dix-huitième session du Comité du programme et du budget (document WO/PBC/18/21)

10. Le vérificateur externe des comptes a mis l'accent sur les recommandations en suspens à la suite de son audit des états financiers pour 2010, ainsi que sur les recommandations formulées au sujet des états financiers pour 2011. Il a commenté les trois autres rapports dans le cadre d'audits spécifiques réalisés en 2011, à savoir : "Audit de surveillance financière concernant les transactions entre l'OMPI et le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC)"; "Audit informatique du projet de mise en œuvre du système AIMS" et "Audit de surveillance financière par le vérificateur externe des comptes dans le domaine des projets de construction et de sécurité des bâtiments".

11. La Caisse de retraite fermée de l'OMPI a été commentée, y compris le risque potentiel d'un engagement plus important de l'OMPI. L'Organe a relevé à cet égard des similitudes entre cette entité et la nouvelle entité qui a été proposée dans le document WO/PBC/19/23 en tant qu'option s'agissant de la gestion du financement à long terme de l'assurance-maladie après cessation de service (AMCS).

12. L'OCIS a pris note des observations du vérificateur externe des comptes s'agissant de l'absence d'engagement actuariel pour la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de son avis selon lequel "si un tel engagement devait être comptabilisé au titre de l'IPSAS 25 selon les critères susmentionnés, ce dernier aurait un impact significatif sur les états financiers de l'OMPI"².

13. L'Organe a demandé des explications sur plusieurs questions au sujet desquelles une réponse officielle de la direction était toujours attendue, dont :

- la réduction du prêt de la Fondation du Centre International de Genève (FCIG);
- les postes créditeurs relatifs à l'ex-République yougoslave de Macédoine (9,3 millions de francs suisses" et au Swaziland (1,04 million de francs suisses), et
- l'utilisation des réserves aux fins des projets de construction.

14. L'Organe a également soulevé des questions s'agissant des aspects suivants qui devront continuer à être examinés :

- deux tableaux (annexe I (Bilan financier par unité d'organisation) et annexe II (Dépenses et recettes par unité d'organisation)) présentés en conformité avec les normes UNSAS, ainsi que les raisons pour lesquelles le vérificateur externe des comptes avait refusé de les contrôler;
- l'utilisation des réserves, y compris la conciliation du coût des projets de nouvelle construction et de nouvelle salle de conférence avec les sources de financement, et
- l'audit concernant l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) et la Caisse de retraite fermée de l'OMPI, ainsi que le moment de la présentation de ces rapports.

15. Les discussions se sont conclues en réaffirmant que la définition en bonne et due forme par l'OMPI des principales procédures de son système de contrôle interne restait à faire. L'initiative n° 15 au titre du Programme de réorientation stratégique, qui est en train d'être mise au point actuellement, traite spécialement de cet aspect. L'Organe aimerait recevoir du Secrétariat, à sa prochaine session au mois de novembre, un exposé détaillé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette initiative au titre du PRS, ainsi qu'il est relevé au paragraphe 53 ci-dessous.

16. L'Organe a examiné avec le nouveau vérificateur externe des comptes le programme de travail envisagé par celui-ci. À cet égard, l'Organe et le vérificateur externe des comptes ont échangé des points de vue sur les sujets de préoccupation, dont le système du Traité de

² Document WO/PBC/19/6, annexe I, paragraphe 59.

coopération en matière de brevets (y compris les aspects liés aux TIC), la gestion des ressources humaines et les aspects des états financiers ayant trait aux normes IPSAS. Se fondant sur les renseignements qui lui ont été communiqués et qui seront récapitulés au point 4 de l'ordre du jour ci-dessous, l'Organe, suite à sa réunion avec les vérificateurs externes des comptes, s'est adressé par écrit au nouveau vérificateur externe des comptes en lui proposant de prévoir comme sujet prioritaire de son programme de travail un audit ou une inspection concernant les projets de nouvelles constructions, ainsi que des audits réguliers jusqu'à ce que les projets soient achevés avec succès.

17. L'OCIS a souhaité s'informer des méthodes comptables utilisées pour la communication des réserves de l'OMPI dans les états financiers et de la différence entre les contrôles existants en ce qui concerne les dépenses imputées sur le budget ordinaire et celles imputées sur les réserves. Cette question sera examinée à nouveau lors de la prochaine réunion de l'OCIS avec le vérificateur externe des comptes.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : LES PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

18. Le 28 août, une équipe comprenant le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion, la Directrice de la Division de l'infrastructure des locaux, l'architecte de l'OMPI pour la Section des projets de nouvelles constructions et le "Pilote" des projets de nouvelles constructions ont présenté un exposé devant l'OCIS et ont diffusé un document concernant l'état actuel des projets de nouvelle salle de conférence et de nouvelle construction.

19. L'Organe a été informé qu'à la fin du mois de juillet 2012, l'entrepreneur général (*Implenia Entreprise Générale SA*) et l'OMPI étaient convenus "de mettre un terme d'un commun accord et à l'amiable à leurs relations s'agissant tant du projet de nouvelle construction que du projet de nouvelle salle de conférence".

20. L'Organe a noté que la désignation d'un nouvel entrepreneur général n'était pas envisagée et que le projet serait au lieu de cela géré au moyen d'une prolongation du mandat professionnel et technique existant de tous les prestataires de services professionnels pour ces projets (Pilote, architecte et ingénieurs) et des ressources supplémentaires destinées à couvrir la gestion directe en interne des contrats avec les sous-traitants futurs moyennant "le redéploiement d'effectifs internes, le détachement de personnel en provenance d'autres institutions des Nations Unies ou des recrutements temporaires". Les divers éléments d'un "mandat d'entrepreneur général" type seraient donc répartis entre les composantes externe et interne de l'ensemble de la structure de gestion des projets de construction. Il a été relevé que ce modèle était appliqué avec succès en Suisse et dans certains autres pays européens.

21. L'Organe a également été informé que, dans le cadre ci-dessus exposé, l'OMPI assumerait la responsabilité directe (sur le plan juridique et contractuel et en termes de marchés publics ainsi que, par l'intermédiaire du Pilote et de l'architecte, s'agissant de tous les aspects d'ordre architectural et technique) d'un grand projet de construction et que tous les contrats existants entre l'entrepreneur général et les sous-traitants seraient réexaminés afin de décider lesquels seraient repris et lesquels devraient faire l'objet d'un nouvel appel à la concurrence. L'Organe a également été informé qu'un certain nombre de nouveaux appels d'offres seraient lancés pour les travaux restants qui n'avaient pas encore été sous-traités par l'ancien entrepreneur général. En outre, tous les contrats existants en rapport avec les projets qui avaient été conclus avec des prestataires de services liés à la construction seraient réexaminés afin de tenir compte du nouveau cadre de planification globale et de la direction générale et spécifique du chantier.

22. Les projets de nouvelles constructions seront désormais un point permanent à l'ordre du jour de l'OCIS. Avant chacune de ses sessions trimestrielles, l'Organe aimerait continuer de recevoir des registres des risques mis à jour en plus du rapport trimestriel sur l'état d'avancement des projets.

23. S'agissant de la marche à suivre, un audit et une inspection approfondis de la gestion du projet, allant du choix de l'entrepreneur général à la résiliation d'un commun accord, fournira des renseignements très fiables sur les problèmes qui ont été à l'origine de la situation actuelle et auxquels il faudrait remédier dans le cadre de toute tentative de réaliser le programme conformément aux plans.

24. La décision du Secrétariat, prise par l'intermédiaire du comité de construction, de se dispenser des services d'un entrepreneur général pour traiter directement avec les différents sous-traitants et les autres organismes, augmentera sans doute la complexité et la charge de travail et ses implications financières ne sont pas clairement définies à l'heure actuelle. Ce n'est qu'après que toutes les données pertinentes auront été recueillies s'agissant des sous-traitants et des organismes concernés, de l'étendue de leurs activités et de leurs relations juridiques avec l'OMPI ainsi que des sommes qui devraient être versées, que la décision du Secrétariat devra être formulée en des termes beaucoup plus détaillés. Des renseignements détaillés sur les montants ayant déjà été payés par l'entrepreneur général aux sous-traitants, etc., devraient également être ordonnés avec soin.

25. L'Organe recommande que le Directeur général examine à fond les alternatives envisagées dûment étayées d'une analyse détaillée des aspects financiers, juridiques, administratifs et associés concernant la gestion du projet, avant de soumettre aux États membres une analyse rédigée avec soin et en bonne et due forme. Celle-ci devrait comporter des dispositions concernant un mécanisme de supervision indépendante détaillé et intervenant en temps utile.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPOSE DU SECRETARIAT CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DE L'OMPI

26. L'OCIS a bénéficié d'un exposé détaillé concernant le développement de l'OMPI présenté par le vice-directeur général chargé du Secteur du développement, le contrôleur (directeur financier) et le chef de la Section de la gestion et de l'exécution des programmes.

27. L'Organe a posé un certain nombre de questions concernant en particulier les activités de la Section d'évaluation de la Division de l'audit et de la supervision internes, dont l'évaluation des incidences et le renforcement des synergies entre l'OMPI et d'autres organismes internationaux.

28. L'OCIS a été informé que des discussions étaient en cours au sujet d'une définition plus précise du développement qui pourrait avoir une incidence positive sur la possibilité d'affiner les indicateurs du programme. L'Organe reviendra à cette question à sa prochaine session au mois de novembre dans le contexte du mécanisme de suivi des dépenses en matière de développement mis en place en janvier 2012³.

³ Document WO/IAOC/22/2, paragraphe 30.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPOSE DU SECRETARIAT A LA
DIX-NEUVIEME SESSION DU COMITE DU PROGRAMME ET DU BUDGET

29. L'Organe a également bénéficié d'un exposé détaillé présenté à la dix-neuvième session du Comité du programme et du budget par le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion, le contrôleur (directeur financier), le Directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, le chef de la Section d'évaluation de celle-ci et un consultant du Service de gestion des projets au titre du Programme de réorientation stratégique (PRS).

30. L'Organe a pris bonne note des recommandations du rapport de validation de la Division de l'audit et de la supervision internes concernant le Rapport sur l'exécution du programme pour 2010-2011, qu'il surveillera dans le contexte de son suivi périodique des recommandations en matière de supervision.

31. Un autre sujet d'intérêt était le "financement à long terme de l'assurance-maladie après cessation de service (AMCS)" (document WO/PBC/19/23). L'Organe a posé un certain nombre de questions détaillées au sujet de l'option prévoyant la création d'une entité distincte, y compris quant au type de structure de gouvernance envisagé et aux fondements sur lesquels reposaient les hypothèses en matière de rentabilité financière. L'OCIS a été informé que cette option avait été définie à l'aide de plusieurs actuaires et selon les principes d'un placement sûr. S'agissant de certains détails de la gouvernance de l'entité, l'Organe a également été informé que le but du document WO/PBC/19/23 était à ce stade de proposer aux États membres des options et de déclencher des débats.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS EN
MATIERE DE SUPERVISION

32. L'Organe a rencontré le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes et le chef de la Section de l'audit interne. Le chef de la Section d'évaluation et le nouveau chef de la Section des enquêtes étaient également présents.

33. L'OCIS a été informé que 115 recommandations étaient en suspens au 6 août 2012 (par rapport aux 85 recensées en mars 2012) et que leur nombre avait diminué à 111 le 29 août. Entre mars et juillet, 55 nouvelles recommandations avaient été ajoutées, dont 22 avaient été closes durant la même période. Les nouvelles recommandations provenaient principalement du rapport de la Division de l'audit et de la supervision internes sur la gestion des ressources humaines et du rapport de validation concernant le Rapport sur l'exécution du programme pour 2010-2011.

34. En ce qui concerne les recommandations dans le domaine des TIC classées à très haut risque, l'Organe a été informé que des mesures de plus grande ampleur étaient actuellement déployées, suite notamment à la création d'un Conseil des TIC à la tête duquel est placé le Directeur général et de l'édiction d'un ordre de service sur la gestion de la continuité des opérations.

35. Pour ce qui est des recommandations figurant dans le rapport d'audit interne sur la gestion des ressources humaines, l'OCIS a été informé qu'un nouveau directeur du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) était en fonction depuis le 1^{er} août. À sa prochaine session au mois de novembre, l'Organe aimerait rencontrer le nouveau directeur du DGRH lors d'une réunion conjointe avec le Directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes.

36. L'OCIS a été informé qu'une recommandation (concernant les marchés publics) avait été close sans avoir été mise en œuvre et que la Division de l'audit et de la supervision internes attendait de recevoir les documents en bonne et due forme.
37. L'Organe a demandé des renseignements sur le mécanisme prévu à l'OMPI quant au suivi des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) et a été informé que le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion était l'antenne du CCI à l'OMPI. À sa prochaine session au mois de novembre, l'OCIS continuera d'examiner le système de suivi des recommandations du CCI par le Secrétariat ainsi que l'état des recommandations en suspens du CCI. L'OCIS tient à déclarer qu'il n'estime pas devoir être mentionné dans la "Déclaration sur le contrôle interne" du Directeur général annexée aux états financiers de l'OMPI.
38. Pour ce qui est du système de suivi lui-même, le Directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a rappelé les améliorations importantes survenues au cours de ces derniers mois, y compris grâce à la contribution de l'OCIS, notamment le passage d'un système de clôture des recommandations sur la base des affirmations de la direction à une pratique selon laquelle la clôture n'intervient qu'après une discussion active entre la Division et le chef de programme et la présentation d'éléments de preuve. L'Organe a recommandé à cet égard que cette division revoie certaines des recommandations antérieures figurant dans sa base de données qui ont été classées à haut risque et ont été closes en l'absence d'éléments concernant des mesures prises.
39. L'Organe a été informé que le système de suivi avait encore été amélioré, grâce notamment à une application spécialisée, TeamMate, dont l'utilisation est prévue pour la fin de l'année 2012. Cette application permettrait un dialogue en direct avec les chefs de programme au travers d'une plate-forme Internet (au lieu de la pratique actuelle des rapports biannuels à l'aide de feuilles de calcul Excel), la mise en ligne des documents pertinents ainsi qu'une communication plus prompte et exacte de l'état des recommandations en matière de supervision en ce qui concerne tant l'état d'avancement des contrôles compensatoires effectués par la direction pour réduire le risque résiduel que les dates cibles.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : AUDIT ET SUPERVISION INTERNES

40. L'Organe a poursuivi ses échanges avec le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes et les chefs de la Section de l'audit interne, de la Section d'évaluation et de la Section des enquêtes.
41. Le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes a présenté un rapport sur l'état d'avancement du programme de travail de cette division pour l'année 2012. L'Organe a noté avec satisfaction que la mise en œuvre se poursuivait selon le calendrier prévu.
42. L'OCIS s'est entretenu avec le directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes sur la possibilité de donner aux États membres accès aux rapports d'audit interne.
43. À cet égard, l'Organe a été informé lors des discussions concernant le point 6 de l'ordre du jour que le CCI envisageait d'élaborer une étude sur la divulgation des rapports de supervision. L'OCIS s'est rallié à l'avis du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes selon lequel, dans un premier temps et en attendant l'étude du CCI, les États membres de l'OMPI devraient bénéficier d'un accès plus facile aux rapports d'audit et d'évaluation internes qui, d'après la proposition du directeur, pourrait se faire via un site Internet sécurisé. L'OCIS et le directeur de la Division s'accordaient également à penser que la proposition conjointe de révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI figurant dans le document WO/PBC/19/20 devrait contenir une révision supplémentaire du paragraphe 18 de la Charte, libellée comme suit :

18. ~~“Les représentants permanents des États membres auprès de l’OMPI ou les personnes qu’ils ont désignées peuvent prendre connaissance des rapports d’audit et de supervision internes finals dans le bureau du directeur de la Division de l’audit et de la supervision internes. Les rapports d’audit et d’évaluation interne sont communiqués, sur demande, aux États membres.”~~

44. L’OCIS a été mis au courant des travaux de la Section de l’audit interne et a été informé que les audits concernant les voyages et le processus de génération de recettes dans le cadre du PCT étaient en cours.

45. S’agissant des travaux de la Section d’évaluation, l’Organe a discuté des questions soulevées au titre du point 5 de l’ordre du jour ci-dessus, dont l’évaluation des incidences et le renforcement des synergies entre l’OMPI et les autres organismes internationaux. Pour la deuxième année consécutive, un membre de l’OCIS participera à la série de séminaires d’évaluation de la Division de l’audit et de la supervision internes qui se déroulera en novembre.

46. L’Organe a rencontré le nouveau chef de la Section des enquêtes. Pour ce qui est du nombre des dossiers, les membres ont été informés que le rythme de classement des dossiers était actuellement supérieur à celui de l’ouverture de nouveaux dossiers.

POINT 9 DE L’ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE

47. L’Organe a rencontré le chef de cabinet et le chef du Bureau de déontologie.

48. L’OCIS a pris note du rapport annuel du Bureau de déontologie figurant dans le document WO/CC/66/1 du Comité de coordination intitulé “Rapport annuel sur les ressources humaines”. Il a été informé par le chef du Bureau de déontologie qu’un programme de formation en matière de déontologie pour le personnel de l’OMPI était prévu dans un format face à face plutôt que via Internet, suite au succès du programme de formation concernant le système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS).

49. L’Organe a discuté en détail du projet de politique de protection des personnes signalant des irrégularités et a posé un certain nombre de questions s’agissant en particulier de la protection contre les représailles. Le Chef du bureau de déontologie a informé l’OCIS de l’expérience à l’ONU suite à la mise en œuvre de la politique de cette organisation en matière de protection des personnes signalant des irrégularités. Il a fait savoir à l’Organe qu’un projet de politique avait été examiné par l’ensemble du personnel et que la politique devrait être arrêtée au cours du dernier trimestre de l’année 2012 après un examen final par le Conseil du personnel.

50. L’Organe a également discuté de la politique de l’OMPI en matière de déclaration d’intérêts et a demandé des renseignements sur la fréquence et les modalités de mise à jour des déclarations. Le Chef du bureau de déontologie a mis l’OCIS au courant des projets concernant la mise en œuvre d’une politique complète en matière de déclarations financières dans l’avenir.

POINT 10 DE L’ORDRE DU JOUR : SEANCE D’INFORMATION DESTINEE AUX ÉTATS MEMBRES

51. Une séance d’information destinée aux États membres a été tenue, à laquelle ont assisté des représentants de 20 États membres. L’Organe a mis les représentants au courant des discussions qui se sont déroulées à sa session actuelle, telles qu’elles sont résumées dans le présent rapport.

52. Les représentants ont soulevé un certain nombre de questions, concernant entre autres les projets de nouvelles constructions, l'AMCS, le développement, le programme de développement et les dépenses en matière de développement, ainsi que la pratique de l'OMPI s'agissant du suivi des recommandations contenues dans les rapports du CCI.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS

53. L'Organe a reçu les ordres de service publiés il y a peu de temps concernant la gestion de la continuité des opérations et la création d'un Conseil de la gestion des risques et des contrôles internes présidé par le Directeur général. L'OCIS aimerait recevoir du Secrétariat, à sa prochaine session au mois de novembre, un exposé détaillé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative concernant la gestion des risques et les contrôles internes au titre du PRS (initiative n° 15).

54. La prochaine session de l'OCIS se tiendra du lundi 26 novembre au jeudi 29 novembre 2012. Sous réserve de discussions ultérieures, l'ordre du jour proposé comprend les points suivants :

- 1) Réunion avec le Directeur général
- 2) Réunion avec le vérificateur externe des comptes
- 3) Projets de nouvelles constructions
- 4) Exposé du Secrétariat sur la gestion des risques et les contrôles internes
- 5) Suivi des recommandations en matière de supervision
- 6) Audit et supervision internes
- 7) Exposé du Secrétariat concernant l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)
- 8) Réunion avec la médiatrice de l'OMPI
- 9) Programme de travail de l'OCIS pour l'année 2013
- 10) Élection du président et du vice-président
- 11) Séance d'information destinée aux États membres
- 12) Autres questions

[L'appendice I suit]



WO/IAOC/26/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 28 AOUT 2012

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Vingt-sixième session
Genève, 28 – 31 août 2012

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Gouvernance de l'OMPI
3. Réunion avec les vérificateurs externes des comptes
4. Projets de nouvelles constructions
5. Exposé du Secrétariat concernant le développement de l'OMPI
6. Exposé du Secrétariat concernant la dix-neuvième session du Comité du programme et du budget
7. Suivi des recommandations en matière de supervision
8. Audit et supervision internes
9. Déontologie
10. Séance d'information destinée aux États membres de l'OMPI
11. Autres questions

[L'appendice II suit]

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : GOUVERNANCE DE L'OMPI

Rapport de l'Organe sur la gouvernance de l'OMPI du 12 juin 2012

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LES VÉRIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES

Présentation sur PowerPoint du 27 août 2012 établie par l'expert de l'OMPI en matière de normes IPSAS

États financiers annuels et rapport de gestion financière :

WO/PBC/19/4 États financiers annuels pour 2011

WO/PBC/19/5 Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2010-2011

WO/PBC/19/6 Rapport du vérificateur externe des comptes sur les états financiers annuels pour 2011

Autres rapports d'audit externe :

WO/PBC/19/17 Audit de surveillance financière concernant les transactions entre l'OMPI et le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC)

WO/PBC/19/19 Audit informatique du projet de mise en œuvre du système AIMS

WO/PBC/19/18 Audit de surveillance financière par le vérificateur externe des comptes dans le domaine des projets de construction et de sécurité des bâtiments (mentionné également au titre du point 4 de l'ordre du jour)

Rapport annuel de la Division de l'audit et de la supervision internes (pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012) concernant les recommandations en matière d'audit externe :

Mémoire du 6 août 2012 à l'intention du Directeur général, contenant un résumé et un rapport détaillé sur l'état d'avancement (mentionné également au titre du point 7 de l'ordre du jour)

Autres documents :

WO/PBC/19/7 État de paiement des contributions au 30 juin 2012

WO/PBC/19/8 Niveau d'utilisation des réserves

WO/PBC/19/9 Synthèse financière pour 2012; Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts (mentionné également au titre du point 6 de l'ordre du jour)

WO/PBC/19/16 Rapport final sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de modules informatiques pour assurer la conformité avec le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution et les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)

WO/PBC/19/21 Proposition de modifications à apporter au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier

WO/PBC/19/23 Financement à long terme de l'assurance-maladie après cessation de service (AMCS) à l'OMPI (mentionné également au titre du point 6 de l'ordre du jour).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Rapports sur l'état d'avancement des projets de nouvelles constructions

WO/PBC/19/12 Rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle construction

WO/PBC/19/13 Rapport sur l'état d'avancement du projet de nouvelle salle de conférence

WO/PBC/19/15 Rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au renforcement des normes de sûreté et de sécurité pour les bâtiments existants de l'OMPI

WO/PBC/19/18 Audit de surveillance financière par le vérificateur externe des comptes dans le domaine des projets de construction et de sécurité des bâtiments (mentionné également au titre du point 3 de l'ordre du jour)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPOSÉ DU SECRÉTARIAT CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'OMPI

Exposé présenté oralement

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPOSÉ DU SECRÉTARIAT CONCERNANT D'AUTRES DOCUMENTS DE LA SESSION PBC/19

WO/PBC/19/1 Prov.2 Projet d'ordre du jour

WO/PBC/19/2 Rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011

WO/PBC/19/3 Rapport de synthèse de la Division de l'audit et de la supervision internes sur la validation du rapport sur l'exécution du programme (mentionné également au titre du point 8 de l'ordre du jour)

WO/PBC/19/9 Synthèse financière pour 2012 : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts (mentionné également au titre du point 3 de l'ordre du jour)

WO/PBC/19/14 Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation (ERP)

WO/PBC/19/22 Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique

WO/PBC/19/23 Financement à long terme de l'assurance-maladie après cessation de service (AMCS) à l'OMPI (mentionné également au titre du point 3 de l'ordre du jour)

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SUPERVISION

Recommandations en matière de supervision – mise à jour pour 2012

Mémorandum à l'intention du Directeur général du 6 août 2012 et rectificatif du 8 août 2012, récapitulant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en matière de supervision.

Liste détaillée de toutes les recommandations en suspens en matière de supervision

Rapport annuel de la Division de l'audit et de la supervision internes (pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012) concernant les recommandations en matière d'audit externe

Mémorandum à l'intention du Directeur général du 6 août 2012, contenant un résumé et un rapport détaillé sur l'état d'avancement (mentionné également au titre du point 3 de l'ordre du jour)

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : AUDIT ET SUPERVISION INTERNES

WO/GA/41/9 Rapport de synthèse annuel du Directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes

WO/PBC/19/3 Rapport de synthèse de la Division de l'audit et de la supervision internes sur la validation du Rapport sur l'exécution du programme pour 2010-2011 (mentionné également au titre du point 6 de l'ordre du jour)

Programme de travail de la Division de l'audit et de la supervision internes pour 2012 : état d'avancement des activités, août 2012

Décision du conseil d'administration de l'UNICEF pour 2012-2013 concernant la divulgation des rapports d'audit interne

Rapport d'évaluation EA/2011-01 "Évaluation pilote du portefeuille d'activités dans un pays menée par l'OMPI au Kenya (2005-2010)"

Rapport sur l'état d'avancement des enquêtes – mise à jour pour août 2012

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE

WO/CC/66/1 Rapport annuel sur les ressources humaines

Projet de politique de protection des personnes signalant des irrégularités

Ordre de service 57/2009 "Déclaration d'intérêts"

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS

Ordre de service 43/2012 "Gestion de la continuité des opérations", du 21 août 2012, suivi des annexes "Stratégie pour la gestion de la continuité des opérations, version du 1^{er} août 2012" et "Plan de gestion des crises, version du 1^{er} août 2012"

Ordre de service 37/2012 "Création d'un Conseil de la gestion des risques et des contrôles internes", daté du 4 juillet 2012

AUTRES DOCUMENTS

Rapport de la médiatrice de l'OMPI pour 2011

Rapport sur l'état d'avancement en matière de réorientation stratégique d'août 2012

[Fin de l'appendice II et du document]